

ASSOCIATION SAMOURAÏS ANNIVERSAIRES

241 rue Roger Salengro – 30200 Bagnols sur Cèze

☎ : 04 66 90 24 60 – www.samourais.net – ✉ : contact@samourais.net



CONTRAT – ANNIVERSAIRE ENFANT

Date de l'anniversaire: _____ de ___ H ___ à ___ H ___ heure

I. RESPONSABLES LEGAUX :

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____ @ _____ Adhérent Samourais ? OUI NON

Date et lieu de naissance : (si non adhérent) _____

Téléphone : _____ Portable (si différent) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

II. ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

III. REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est détaillé au dos de cette page. Il doit être lu et signé.

IV. THEME DE L'ANNIVERSAIRE (1 SEUL THEME A CHOISIR) :

Enfants à partir de 3 ans

- Foot mousse (de 3 à 6 ans)
- Parcours mousse et divers jeux (jusqu'à 7 ans)
- Sumos, combats armes mousse + jeux (5 à 8 ans)

Enfants à partir de 6 ans

- Accro-Trampo, Babyfoot et Escalade (dès 7 ans)
- Boum et Just Dance (chorégraphie sur écran géant)

Un minimum d'enfants sera facturé même si ce quota n'est pas atteint. Ce minimum est de 6 (8 les Dimanches et pour le Thème Accro-Trampo)

V. GATEAU :

- Nature Chocolat

Les bougies, les bonbons et les boissons sont compris dans le présent contrat

VI. MONTANT DE L'ANNIVERSAIRE (NOUVEAUTE ¼ D'HEURE DE JEU SUPPLEMENTAIRE POUR 0,5 CTS DE PLUS/ENFANTS (SI L'EDT LE PERMET)

Nombre d'enfants prévus : _____ Prix : 9,50 à 10€/enfants* *(+1,5 € les Dimanches)

| Nombre d'enfants | Montant | Adhésion à l'association | Cartes (0,50€ / unité) | | Total à payer (- les Arrhes) |
|------------------|----------------|--------------------------|------------------------|-------|------------------------------|
| | | | Nombre | Total | |
| Jour J | (9,50 ou 10€)* | 1/09 - 31/08 | | | |
| | | 9€ | | | |

Arrhes : 20 € Espèces Chèque N° : _____ Banque : _____

Total : _____

_____ Espèces Chèque N° : _____ Banque : _____

SEULES LES ARRHES SONT A PAYER AU MOMENT DE L'ELABORATION DU CONTRAT

Nous vous remercions de nous avoir choisis pour cet événement.

Chaque signataire déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et s'engage à les respecter

Fait à _____ le _____

Le ou les parents (nom + signature)

Pour « Samourais »

Ass. Les Samourais
214 av Roger Salengro
30200 Bagnols sur Cèze

Contrat pris par : _____

La responsabilité civile de chaque enfant sera son assurance en cas de problème. Nous vous demandons de bien en informer chaque parent. Nous serons amenés à prendre des photos pendant les anniversaires afin de laisser un souvenir aux parents et enfants. Nous demandons par la présente l'autorisation afin de ne pas être poursuivi pour le droit à l'image. La signature de ce document donnera droit à l'association Samourais de faire ces photos.

Règlement intérieur – ANNIVERSAIRE ENFANTS

ASSOCIATION LES SAMOURAÏS – 30200 Bagnols sur Cèze

1. Il est demandé que les enfants présents à l'anniversaire n'aient que **2 ans d'écart d'âge maximum** afin que les activités proposées leur correspondent.
2. Les enfants fêtant leur anniversaire ainsi que les invités doivent avoir **3 ans révolu minimum**.
3. Les enfants présents à un anniversaire mais non inscrit sur la liste des invités **sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s)**. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les locaux de l'association et doivent rester près de leur parents afin de ne pas gêner l'anniversaire. Ils ne peuvent pas en outre utiliser le matériel ni les jouets de l'association.
4. La facture d'un anniversaire comprend **la présence de 6 enfants minimum** (ou 8 pour les Dimanches et pour le thème Accro-Trampo). **Ce minimum sera facturé**, même si le nombre d'enfants présents est inférieur, le référent s'engage à régler la somme due.
5. Les parents organisateurs **doivent se renseigner** quant aux éventuelles allergies et maladies (diabète, intolérances, etc...) **et les transmettre à l'association**.
L'association décline toute responsabilité en cas de complications liées à une non-connaissance d'un problème de santé.
6. Les animateurs responsables **sont seuls décisionnaires** concernant le déroulement de l'anniversaire, le lieu et le matériel utilisé. Merci aux parents de rester en recul afin d'éviter de perturber le bon déroulement de l'anniversaire.
7. L'association ne pourra être tenue pour responsable des oublis de vêtements, chaussures, bijoux, cadeaux, ... et de tout autre objet personnel laissé par les enfants. Les parents de l'enfant fêtant son anniversaire se doivent de faire le point avant de quitter le local.
8. **Seuls 2 adultes peuvent être autorisés à rester** pendant la prestation (à condition qu'il ne perturbe pas l'anniversaire, l'animatrice et qu'il soit le parent organisateur-adhérent). Un animateur diplômé étant prévu pour animer l'anniversaire (ou 2 selon le nombre de d'enfants) et sera prendre les mesures professionnelles de sécurité nécessaire.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance de ce règlement et de l'accepter.

Fait à _____ Le _____

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)